

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE**

Avis n°2025/01 du 5 mars 2025

***Avis sur la liste des données sensibles pour la flore vasculaire de la Guadeloupe
proposée par le Bureau d'Étude Biotope et soumis à consultation du CSRPN le 18
décembre 2025 par la DEAL Guadeloupe***

I -Contexte

KARUNATI est la plateforme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) de Guadeloupe. Ce dispositif permet de collecter, structurer et diffuser des données sur la biodiversité, notamment floristique, afin d'aider à la gestion et à la conservation des espèces et des milieux naturels. Ces données peuvent concerner aussi bien les espèces végétales indigènes qu'exotiques, et jouent un rôle crucial dans la surveillance de la biodiversité et dans l'élaboration des politiques environnementales. Cependant, certaines données sur des espèces rares ou menacées sont sensibles, soulevant des enjeux majeurs de protection des espèces vulnérables, de gestion des habitats et d'équilibre entre partage d'informations et préservation. La divulgation imprudente de ces données peut entraîner des perturbations dans les milieux naturels, tandis qu'une gestion rigoureuse permet d'orienter les actions de conservation et d'élaborer des politiques publiques adaptées. La mise à jour continue et la validation des données sont cruciales pour assurer leur fiabilité et leur utilisation responsable.

Si la diffusion des données sur une espèce est jugée « sensible » alors la géolocalisation, sur KARUNATI, des stations où elle a été inventoriée sera restreinte pour le public (hors personnes autorisées). En fonction du niveau de sensibilité de chaque espèce, cette géolocalisation sera possible dans la limite d'une précision spatiale critique, adaptée à chaque espèce (maille de 1 km à 100 km). La géolocalisation de l'espèce sera impossible au-delà de la maille définie. Pour certaines espèces très sensibles, il peut être décidé de ne diffuser aucune mention de l'espèce.

Un protocole ayant une valeur juridique a été mis en place par le SINP pour définir les données sensibles (circulaire du ministère de l'Écologie en date du 15 mai 2013 ; L.124-4) (Touroult *et al.*, 2014 ; Ichter *et al.*, 2022). Il est stipulé que ces données sensibles ne soient accessibles avec leur plus grande précision qu'aux autorités publiques gestionnaires.

En 2022, une première liste d'espèces sensibles à la diffusion pour la flore vasculaire est proposée par l'association Gwada Botanica, fixant le nombre d'espèces sensibles à 84 taxons. Le MNHN a remonté à la DEAL Guadeloupe quelques points d'amélioration de cette liste, notamment concernant l'usage d'un critère de rareté plus fiable, l'analyse de la sensibilité de certains groupes taxonomiques comme les orchidées, et l'amélioration de la prise en compte du critère A-1 concernant les usages contemporains de certaines espèces. C'est Biotope, bureau d'études qui a remporté la prestation sur ce marché, qui propose une nouvelle liste en 2024.

La DEAL Guadeloupe a mobilisé le CSRPN de Guadeloupe pour étudier cette liste et y apporter un avis, détaillé ci-après.

II - Résultats

La liste proposée, élaborée selon les critères énoncés dans le Guide technique sur la sensibilité des données à la diffusion (v2.0), comporte 107 espèces, soit 23 espèces supplémentaires par rapport à la première liste de 2022. Ce travail s'est basé sur Taxref v16.

III- Commentaires

1. Méthodologie

Il est précisé que les espèces mentionnées par erreur ou douteuses dans Taxref v16 ont été conservées (page 6, paragraphe 3.1.2). En tenant compte des divergences encore relativement présentes concernant les statuts des espèces végétales pour la Guadeloupe, entre Taxref v16 et l'expertise botanique locale, le CSRPN souligne l'effort d'avoir conservé ces taxons, afin de permettre une prise en compte plus exhaustive des taxons représentés sur l'archipel dans le processus des données sensibles à la diffusion.

Critère A : Risque d'atteinte volontaire

Pour certaines espèces, on retrouve des justifications des validations des critères concernant des cas connus pouvant affecter l'état des populations, qu'ils soient théoriques (sous critère A-1 ; ex : *Acrocomia spp.*, « leur appartenance à la famille des Arecaceae leur confère une sensibilité particulière en raison de leur attrait pour les collections naturalistes ») et/ou connus et objectifs (sous critère A-2 ; ex : *Adiantum macrophyllum*, « a fait l'objet de nombreux prélèvements par le passé »). Néanmoins, ces justifications sont lacunaires ou inexistantes concernant certaines espèces, avec en commentaires des justifications concernant le sous critère A-1 ou A-2, rarement les deux, voire exclusivement des justifications relatives à la rareté (*Adiantum petiolatum*, *Annona muscosa*, *Columnea scandens*, etc.). Enfin, certaines espèces, non retenues dans la liste des espèces sensibles, mais appartenant des familles reconnues comme attractives (orchidacées, broméliacées...), ne font l'objet d'aucun commentaire justifiant leur exclusion. De manière générale, que ce soit pour le sous-critère A-1 ou A-2, le CSRPN recommande de préciser plus clairement la justification du choix des critères, en mettant en avant les risques d'atteintes connus ainsi que les atteintes concrètes avérées. En outre, le degré de pression doit être revu pour certaines menaces comme les collectes scientifiques (niveau de pression jugé « fort ») qui ont parfois été impactantes par le passé mais qui le sont nettement moins aujourd'hui. A l'inverse, il ne faudrait pas sous-estimer l'impact potentiel de la filière bois locale (en cas de redynamisation effective) avec une pression potentiellement forte sur des bois d'œuvre comme le courbaril (*Hymenaea courbaril*) dont les populations se réduisent et dont la croissance est plutôt lente. Des coupes sont également toujours pratiquées pour la réalisation d'étais en bois, même si les espèces concernées semblent peu impactées à ce jour (exemple du bois-côtelette - *Citharexylum spinosum*, espèce dynamique et à large distribution). Enfin, certaines espèces telle que le Romarin bord de mer (*Strumpfia maritima*) peuvent faire l'objet de prélèvements inconsidérés liés à des usages échappant à toute réglementation.

Critère B : Sensibilité intrinsèque de l'espèce

Même si le critère B-1a a bien été appliqué, certaines espèces menacées (CR, EN, VU) ont été écartées avant l'examen du critère B, en raison de leurs usages historiques mais non actuels. Le CSRPN recommande une prise en compte au cas par cas afin d'éviter d'exclure trop facilement des espèces menacées potentiellement encore utilisées, ne serait-ce que par une minorité. Le CSRPN recommande également une justification spécifique pour les espèces menacées (CR, EN, VU) non retenues dans la liste des espèces sensibles.

Concernant l'utilisation du degré de rareté, il est indiqué qu'un seul critère de rareté exceptionnelle a été retenu, en raison du manque d'informations robustes sur ce point (page 12, paragraphe 3.3.1.3). Il est précisé que les espèces notées « Très rares » (TR) dans la flore de Fournet (2002) et connues d'une à trois stations ont été considérées comme d'une rareté exceptionnelle. Le socle de connaissances sur la répartition des espèces semble reposer principalement sur le GBIF, sans mention d'autres sources de données. Pourtant, une base de données importante sur la flore vasculaire est consultable sur Karunati. De plus, le Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe (CBIG) possède également une base de données riche et détaillée. Le CSRPN recommande de développer ce paragraphe sur la rareté en citant de manière exhaustive les bases de données utilisées pour statuer sur ce critère de rareté exceptionnelle.

Critère C : Effet de la diffusion de l'information

Il existe aujourd'hui de nombreuses sources d'informations sur les localités d'espèces, avec un degré de précision variable. Il est indiqué que la majorité des espèces restantes après application des critères A et B sont connues dans le domaine public, avec quelques sources de données mentionnées (page 13, paragraphe 3.3.3 ; GBIF, scans d'herbier, articles scientifiques). Il aurait été pertinent d'établir une liste exhaustive des sources de données utilisées pour parvenir à cette conclusion, afin d'assurer une plus grande transparence, et de conserver cette information pour chaque espèce dans l'index général. Par ailleurs, il n'est pas précisé sur quelle base de connaissances a été appliqué le critère C-2. Le CSRPN recommande donc de détailler les sources de données utilisées pour les différentes espèces (critère C-1) ainsi que les bases de connaissances ayant permis d'évaluer leur accessibilité et leur détectabilité (critère C-2).

2. Précision de la donnée

Le niveau de floutage est conforme au codage proposé dans le guide méthodologique (Ichter *et al.*, 2022). Cependant, le CSRPN recommande d'analyser et de justifier ce niveau, en précisant notamment s'il semble insuffisant, approprié ou excessif, ce qui pourrait conduire à une réévaluation au cas par cas. On peut citer quelques exemples d'espèces pour lesquelles le niveau de sensibilité pose question :

- *Adiantum macrophyllum* : Cette espèce est décrite comme d'une rareté exceptionnelle, l'unique station connue aujourd'hui ne comportant que très peu d'individus. Le niveau de floutage est de 1, ce qui peut sembler insuffisant pour une espèce présentant un tel profil (voir aussi *Cyathea pungens*) ;
- *Euploca microphylla* : Les justifications concernant sa sensibilité sont bien développées. Toutefois, un niveau de floutage de 5 pourrait paraître excessif pour une espèce sans intérêt particulier pour le grand public ou les collectionneurs, d'autant plus qu'elle est de petite taille et très discrète.

3. Espèces manquantes

L'analyse de la liste par les botanistes du CSRPN a montré l'absence d'espèces dont les menaces liées à la collection ou la collecte des graines sont avérées et toujours d'actualité. Le CSRPN de Guadeloupe propose ainsi l'ajout de plusieurs espèces qu'il juge sensibles à la diffusion :

- *Cheiroglossa palmata* (CR sur la liste rouge de Guadeloupe) : Espèce très esthétique à répartition très limitée. Aucun commentaire justifiant son exclusion de la liste. Il

s'agit probablement d'une erreur dans la conclusion. Critère A-1 = Oui, mais les autres critères ne sont pas évalués ;

- *Guilandina ciliata* (EN sur la liste rouge régionale) : Répartition limitée aux communes de Saint-François et La Désirade. L'usage des graines pour la confection de bijoux reste important et bien que les populations soient potentiellement bien connues, les nouvelles stations mériteraient d'être floutées.
- *Ormosia monosperma* (VU sur la liste rouge mondiale, mais LC en Guadeloupe) : aucun commentaire justifiant son exclusion de la liste, alors que l'espèce est pourtant aujourd'hui très prisée par les confectionneurs de bijoux ;
- *Sapindus saponaria* (EN sur la liste rouge en Guadeloupe) : Les graines, riches en saponine, sont parfois utilisées pour les lessives. Tendance à la hausse des produits alternatifs locaux. L'espèce est rare et localisée. La plantation de cette espèce dans les aménagements urbains de ces dernières années laisse entrevoir une réduction du prélèvement en milieu naturel.

IV - Synthèse des recommandations du CSRPN :

- **Étudier les propositions pour l'ajout de nouvelles espèces dans la liste des espèces sensibles à la diffusion des données ;**
- Détailler les sources de données utilisées concernant les informations publiques sur les différentes espèces, ainsi que les bases de connaissances ayant permis d'évaluer leur accessibilité et leur détectabilité ;

Pour aboutir à une liste co-construite la plus adaptée, le CSRPN recommande de pousser la réflexion sur les sujets suivants :

- Réviser la liste des espèces menacées inscrites sur la liste rouge (CR, EN, VU) et intégrer à la liste sensible celles pouvant souffrir de la diffusion des données.
- Développer l'analyse sur la rareté en utilisant l'ensemble des données existantes pour statuer sur ce critère de rareté exceptionnelle ;
- Analyser et justifier le niveau de floutage pour les espèces sensibles, avec une réévaluation au cas par cas ;
- Compléter les recherches sur les Orchidacées (ex : *Tetramicra elegans*, *Epidendrum patens*...) et les Broméliacées (Ex : *Tillandsia usneoides*).
- Poursuivre le débat sur espèces suivantes :
 - o *Colubrina arborescens* (EN) et *Colubrina elliptica* (CR) : bwa mabi utilisé pour la préparation de boisson traditionnelle en Martinique, où l'espèce *Colubrina elliptica* a pratiquement disparu, risque de se reporter sur les populations de Guadeloupe. Besoin de vérifier si ce prélèvement se pratique sur l'archipel guadeloupéen et définir si la diffusion de ses localisations présente une menace pour l'espèce.
 - o *Guaiacum officinale* (EN) : « Autrefois très prisé pour son bois, ce qui a conduit à la disparition de la plupart de ses effectifs. Ces usages ne sont aujourd'hui plus d'actualité. ».

- Améliorer les connaissances sur l'impact de la fabrication du charbon de bois sur les espèces cibles (*Hymenaea courbaril*, *Sapium gladulosum*, *Sideroxylon foetidissimum*, *Cordia alliodora*, *Cedrela odorata*, *Manilkara bidentata*, *Sapium gladulosum*, *Acacia muricata* ...).
- Réévaluer régulièrement cette liste d'espèces dont la diffusion des données peut être sensibles afin de réagir rapidement face à l'évolution des menaces exercées sur la flore locale.

V - Avis du CSRPN :

Le CSRPN de Guadeloupe émet un **avis favorable** à la liste proposée par le bureau d'étude Biotope et recommande d'y intégrer les quatre espèces citées dans le présent avis. Le CSRPN de Guadeloupe recommande de mettre à jour régulièrement cette liste en consultant en amont les botanistes du CSRPN.

Projet d'avis soumis l'approbation de l'ensemble des membres du CSRPN de Guadeloupe, par voie dématérialisée du 21 février 2025 au 5 mars 2025.

Le présent avis est approuvé par

- 14 voix favorables
- 0 abstention
- 0 voix défavorable

Sur 14 voix exprimées.

Le Président du CSRPN de
Guadeloupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jérémie Delolme', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jérémie DELOLME